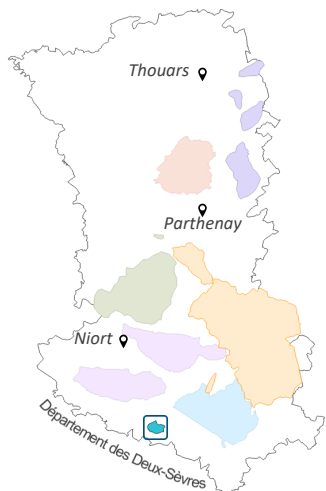




► LE PROGRAMME RE-SOURCES RÉGIONAL ET LE CONTRAT LOCAL 2023-2027

Le programme Re-Sources concerne l'ensemble de la Nouvelle-Aquitaine, avec un enjeu fondamental : assurer durablement la production d'eau potable pour les habitants de la Région. Ce programme vise ainsi la reconquête de la ressource pour une eau naturellement potable et des changements de pratiques durables impliquant l'ensemble des acteurs du territoire. La mise en place de cette démarche est centrée sur les captages stratégiques classés prioritaires.

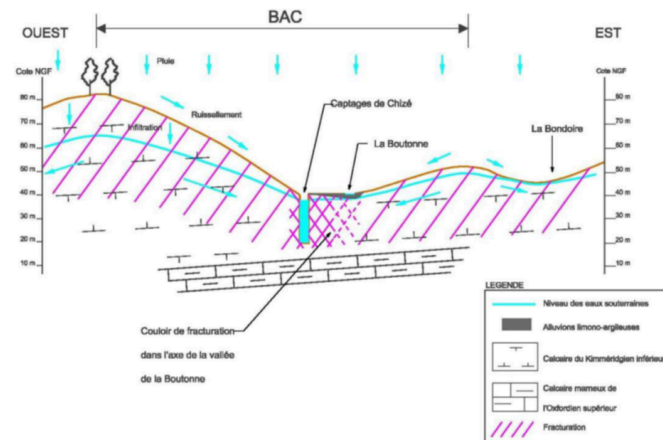
Le captage de Pré de la Rivière F1 faisant partie de ces ressources stratégiques, le Syndicat 4B pilote sur ce territoire la démarche Re-Sources via un contrat territorial actuellement défini pour la période 2023-2027.

► L'AIRE D'ALIMENTATION DU CAPTAGE DE PRÉ DE LA RIVIÈRE



► LE FONCTIONNEMENT HYDROGÉOLOGIQUE

Sur cette aire d'alimentation de captage, deux captages (F1 et P1) sont localisés au même endroit et captent les eaux du même aquifère du Jurassique Supérieur, d'une nappe qualifiée de libre. Les eaux sont contenues dans les fissures et fractures des calcaires du Jurassique Supérieur à une profondeur de 3,7 mètres d'une part et de 18 mètres d'autre part. L'alimentation de la nappe se fait directement par infiltration des eaux météoriques sur la surface du bassin d'alimentation.



Superficie du territoire : 940 ha



SAU : 642 ha (RPG 2023)



25 exploitations ayant au - 1ha



Grandes cultures



Collectivité porteuse : **Syndicat 4B**



Ressource : Supra-Toarcien



Quantité d'eau prélevée ou distribuée : 120 525 m³/an
(2024)

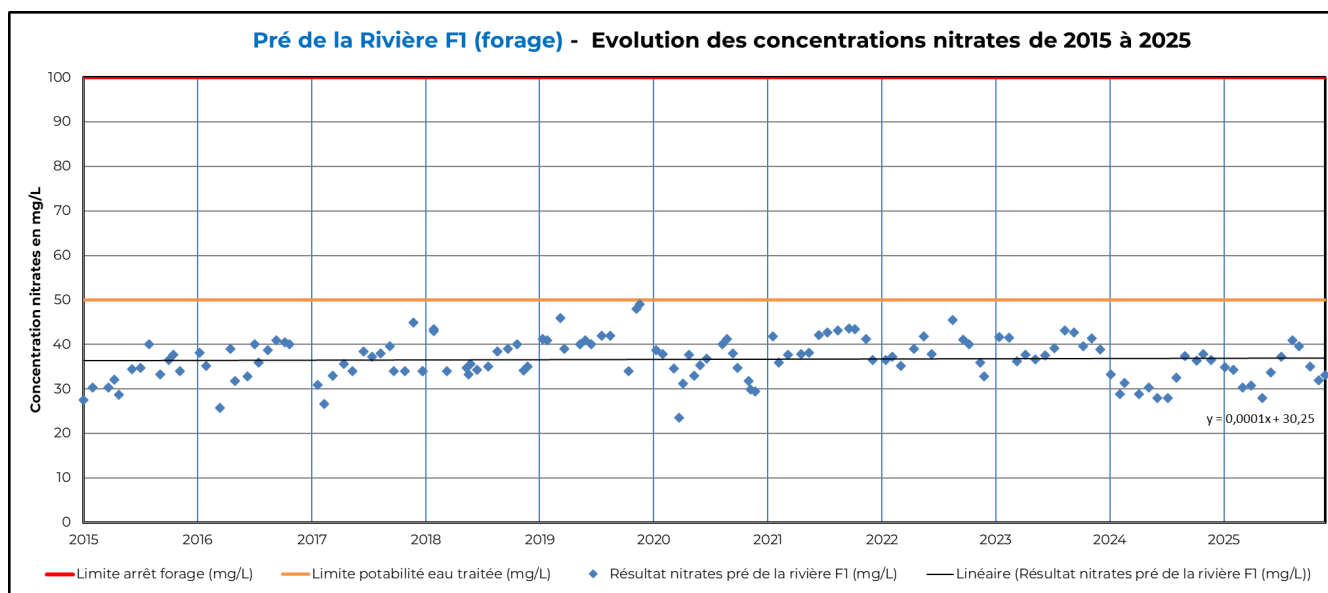


Alimentation de l'UDI* Les Fosses : 5 176 habitants

UDI (Unité De Distribution)* : ensemble continue de canalisations de distribution dans lequel la qualité de l'eau est homogène

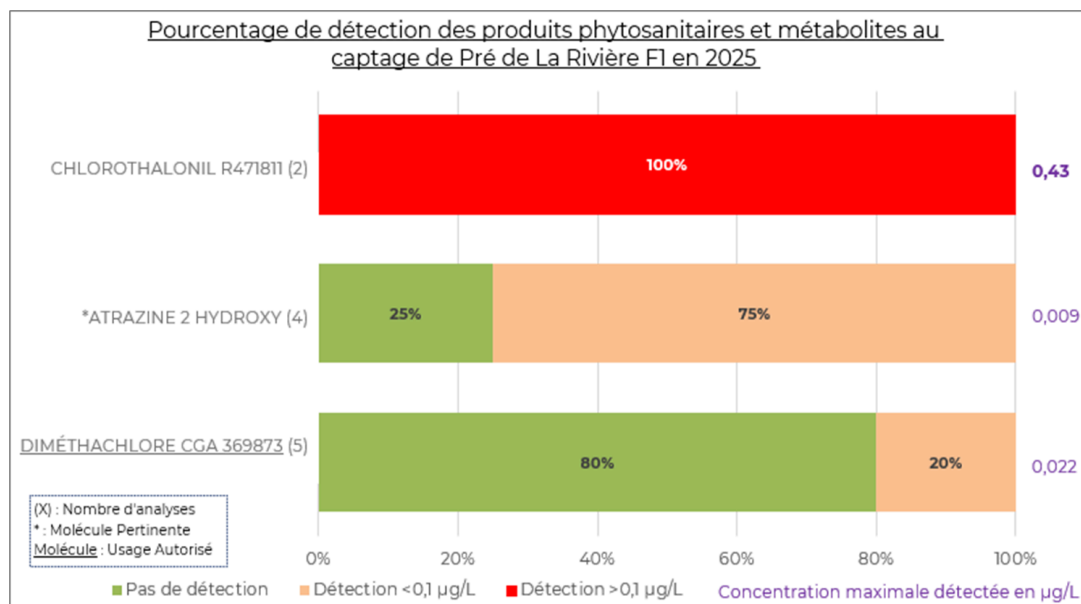
QUALITÉ DES EAUX BRUTES DU CAPTAGE DE PRÉ DE LA RIVIÈRE F1

► SUIVI DES CONCENTRATIONS EN NITRATES (Données autosurveillance du SMAEP 4B)



Le captage de Pré de la Rivière F1 est suivi pour le paramètre nitrates depuis 1991. Depuis 1996, 12 analyses sont comptées en moyenne par an correspondant à une analyse par mois. Le captage avait une tendance à la baisse sur le premier contrat Re-Resources (2011-2016), avec une moyenne de 36 mg/l. Sur le second contrat (2017-2021), la tendance était à la hausse avec une moyenne de 38 mg/l. **En 2025, les concentrations mesurées respectent les objectifs du contrat avec une stabilité de la moyenne (34,47 mg/l) par rapport au second programme (38 mg/L entre 2017 et 2021). La concentration maximum enregistrée en 2025 était de 40,9 mg/l et la concentration minimum de 29,4 mg/l.**

► SUIVI DES CONCENTRATIONS DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES (Données autosurveillance du SMAEP 4B)



En 2025, 3 molécules différentes ont été détectées. Ce sont toutes des métabolites de produits phytosanitaires. Ces métabolites proviennent de molécules mères à effet herbicide excepté pour le chlorothalonil R471811 avec une molécule mère à effet fongicide. Le diméthachlore CGA 369873 est quantifié à chaque dans 75 % des analyses effectuées.

Sa molécule mère, le diméthachlore, est toujours autorisée à l'utilisation aujourd'hui. Des produits comme Colzor Trio, Axter, Triur ou encore Terox contiennent cette molécule.

Le métabolite de l'atrazine déséthyl provient de la molécule mère atrazine, interdite d'usage depuis 2003.

Le chlorothalonil, molécule mère du chlorothalonil R471811, est interdite d'usage depuis 2020.

Pour toute information, contactez-nous :

Le Programme Re-Resources est financé par :